

Assemblée générale de "Aqua Europa"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wasser Energie Luft = Eau énergie air = Acqua energia aria**

Band (Jahr): **70 (1978)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-941071>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'inertie inhérente à toute organisation stable et solide, ne peut être que très lent; ou bien alors, faut-il rester dans le domaine de l'initiative privée, en décidant par exemple de ne s'attaquer qu'à un secteur déterminé? Malheureusement, les initiatives privées sont presque toujours mal vues par les Autorités, qui les comprennent mal et qui ont tendance à assimiler tous les chercheurs isolés à des rêveurs ne connaissant pas le problème à fond ou même à des excités qui cherchent en réalité à compromettre ou à attaquer tout ce qu'ils appellent le «système».

L'Institut d'Ecologie de Cully avait lancé, il y a quelques années, une campagne dont le but était d'offrir un enseignement de certains aspects des problèmes de l'environnement à des employés communaux. Cette initiative a eu peu de succès, les Autorités ayant vu là une sorte de concurrence d'un groupe privé qui se mêlait de ce qui ne devait pas le regarder. Il y a certainement eu aussi parmi les Autorités municipales une sorte de crainte d'avoir par la suite dans leur administration, des employés qui, ayant suivi un tel cours, interviendraient chaque fois qu'on voudrait abattre un arbre ou construire un immeuble!

Mais, lorsque les autorités locales nous répondaient: «Quand ce sera obligatoire, on le fera mais pas avant» (autrement dit, tant que ce n'est pas obligatoire, ce n'est pas vraiment nécessaire), n'était-ce pas en même temps une marque de confiance de leur part vis-à-vis des autorités supérieures? On respecte la loi, mais on n'écoute pas le simple bon sens! Puis, bien entendu, on se plaint de ce que l'Etat veuille intervenir partout!

Que peut-on dire en conclusion? Le problème de l'eau et de l'air est un problème extrêmement sérieux. On peut trouver des cas de pollution partout, même chez nous, dès qu'il y a une goutte d'eau ou un cm³ d'air: dans les lacs, dans les rivières, dans les piscines. Si le problème est grave, c'est parce qu'on ne s'y est pas attaqué suffisamment tôt, parce qu'on a laissé passer des années et des années sans rien faire, sans vouloir entendre la voix des spécialistes et de ceux qui disaient, il y a des décennies déjà, qu'il était impératif de prendre des mesures si l'on voulait éviter une catastrophe. Mais les responsables dépendent de l'opinion publique pour obtenir les crédits nécessaires. Tant que l'opinion publique ne suivra pas vraiment, il sera très difficile, dans un pays comme le nôtre, de résoudre ces problèmes.

Et encore une fois, on ne tient pas assez compte du fait que le problème de l'eau est un problème global, cela non seulement à l'échelon du pays, mais aussi à l'échelon mondial et tant qu'on n'aura pas d'organisation qui puisse

imposer des normes et donner des directives tout en étant totalement à l'abri des pressions politiques, on aura beaucoup de peine à dominer le problème. Mais, d'autre part, il n'est pas sûr qu'une telle organisation internationale soit souhaitable, car elle impliquerait de nouvelles entraves à la liberté qui pourraient être tragiques pour beaucoup d'entre nous. Nous avons là aussi un problème philosophique de base, un problème qui malheureusement semble largement nous dépasser.

Ce qu'il faut, à l'échelon individuel comme à l'échelon de l'Etat, c'est non seulement lutter contre les effets de la pollution, mais surtout s'attaquer à sa source. Et pour cela, la recherche fondamentale doit être poursuivie sans relâche.

Et pourtant? ... Prenons le cas précis de notre Fondation. Pour étudier certains problèmes de base dans le Léman et les autres lacs suisses, nous avons entrepris la construction d'un petit sous-marin qui devrait permettre toute une série de mesures et d'observations qui sont impossibles ou très difficiles à réaliser uniquement depuis la surface. (Ce n'est pas pour rien que, depuis une vingtaine d'années, plus de cent sous-marins de recherche ont été construits un peu partout dans le monde.) Nous pensions qu'il serait raisonnablement facile de trouver les crédits pour terminer la construction de cet appareil. En fait, et bien au contraire, rares sont ceux qui parmi les Autorités s'y intéressent, comme cela ressort très nettement des réponses que nous ont faites le Canton de Vaud, le Canton du Valais, la Commission franco-suisse pour le Léman, l'Office fédéral de la protection de l'environnement et d'autres encore. Seul, jusqu'à maintenant, le Canton de Genève s'est montré généreux. Cet état de choses fait que la réalisation de ce sous-marin se trouve considérablement retardée.

Terminons par une note optimiste: nous avons en Suisse des quantités d'organisations publiques ou privées qui étudient en permanence le problème de l'eau et de l'air; il y a des milliers de chercheurs qui se préoccupent des effets de la pollution, des milliers de responsables qui sont conscients de la gravité de ces problèmes. Il est difficilement concevable que tous ces efforts soient vains et que ne s'élabore pas peu à peu tout un réseau de mesures protectrices qui rendront à notre eau et à notre atmosphère sinon leur pureté originelle, du moins une qualité qui devrait nous permettre de survivre.

Adresse de l'auteur: Professeur Jacques Piccard, océanographe, Fondation pour l'étude et la protection de la mer et des lacs, 1096 Cully.

Assemblée générale annuelle de «Aqua Europa»

C'est à la Salle du Conseil de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève que s'est tenue, les 9 et 10 février 1978, la rencontre annuelle des délégués de la Fédération Européenne du traitement de l'Eau, sous la présidence du Dr T. V. Arden.

Normes européennes de la qualité de l'eau

Le délégué du CEE, Dr R. Amavis (Bruxelles), exposa les problèmes posés par la recherche de normes européennes dans la définition de l'eau de consommation. Il importe de connaître et d'analyser au préalable les législations existantes. La commission «environnement et protection des consommateurs» a décidé d'inclure dans son étude toutes les eaux destinées à la consommation, donc égale-

ment les eaux en bouteilles et les eaux destinées à l'industrie alimentaire. Compte tenu des paramètres en usage, les concentrations maximales admissibles ne sont pas identiques sous toutes les latitudes. D'autre part les contrôles approfondis et réguliers sont d'un coût élevé, et on ne peut standardiser les méthodes analytiques. Le Dr Amavis a défini les exigences d'un contrôle routinier de base, les contrôles périodiques ou occasionnels. Il a été question aussi des substances chimiques introduites dans l'eau pour son épuration, de l'influence des tuyaux contenant du plomb, et de la pollution des eaux de surface par le sodium: ce dernier point a longtemps bloqué les discussions. On espère cependant édicter des prescriptions obligatoires pour les Etats membres de la CEE, et cela dès 1980.

Les oligoéléments dans l'eau et leurs rapports avec la santé humaine

Le Dr R. Masironi (OMS, Genève) présente une étude captivante sur la présence dans les eaux de consommation, en quantités infinitésimales mais indispensables à notre métabolisme, de certaines substances: le magnésium, le manganèse, le fer, le soufre entre autres. Le raffinage, les diverses manipulations, la cuisson, la congélation des aliments entraînent des pertes sensibles. Il a été établi par exemple qu'il existe une forme de diabète due à une carence en chrome. Le fluor, le cuivre, le lithium jouent aussi leur rôle, et disparaissent totalement ou partiellement dans les produits traités. Le Dr Masironi a commenté des tableaux analysant les pertes en oligoéléments. Il n'est pas exclu que ces éléments jouent un rôle dans certains désordres mentaux, dans les lésions osseuses, les caries dentaires, le cancer, le goître, etc. Une déficience en magnésium semble jouer un rôle dans le choc histaminique. Ainsi l'eau apparaît comme un vecteur d'agents nutritifs. Cet exposé d'une rare densité a suscité un intéressant échange de vues.

Les eaux des piscines

Sans qu'il s'agisse d'eaux de consommation, les eaux des piscines et des bassins de natation sont à étudier en raison de leur influence sur la santé.

L'ingénieur Wolf B. Hoelscher (Mühlthal, BRD) a fait des expériences réalisées en Allemagne quant au contrôle des eaux dans les piscines publiques. Les risques de pollution sont permanents, et les services d'hygiène ont à se préoccuper du recyclage des eaux chlorées. Dans cette branche également «Aqua Europa» favorise les échanges d'expériences à l'échelon international entre hygiénistes, installateurs et exploitants. Le besoin de normes européennes se fait également sentir.

Eaux chaudes sanitaires

Conditionnement et distribution — Elaboration de directives et de standards

M. Jacques Mayet, ingénieur ENCP (Paris) entretient les délégués des mesures prises en France pour lutter contre

le tartrage et la corrosion des conduites, fléau dont les dégâts sont incalculables, et qui peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau. La législation française exige le traitement des eaux chaudes sanitaires et contrôle la nature des additifs et leur dosage: il a été question de phosphate de zinc, de cadmium, d'étain, et des matières qui peuvent assurer un dépôt protecteur, et cela sans danger pour la santé.

Le Syndicat national des exploitants en chauffage (SNEC) dispose d'expériences précises et poursuit une activité certainement propice à la distribution d'une eau de qualité et à la durée des installations.

Décennie de l'Eau, décrétée par l'ONU

Il appartenait au Dr B. H. Dietrich, directeur de la Division de l'Environnement de l'OMS, de commenter le vaste projet lancé par l'ONU pour la période 1980—1990: dans tous les pays en voie de développement, un effort particulier sera tenté pour procurer de l'eau potable dans les régions déshéritées.

Les carences et les pertes dues au manque d'eau sont incalculables. La misère, la famine et la maladie sont les conséquences inéluctables du manque d'eau, fléau endémique dans de vastes régions. Un appel sera adressé aux gouvernements, aux savants, aux techniciens, aux inventeurs pour améliorer par ce moyen, la qualité de vie dans de nombreuses régions du globe. Le Dr Dietrich sait que c'est un audacieux défi, qui engagera des milliards de francs: mais l'Europe se doit de mettre ses techniques et son expérience à la disposition des régions déshéritées du globe.

Le président Dr T. V. Arden engagea les délégués à examiner avec bienveillance les suggestions de l'ONU, vision généreuse qui doit contribuer à diminuer les tensions entre les pays nantis et les économiquement faibles.

Adresse de l'auteur: André Pulfer, Vice-président de la Ligue suisse pour la protection des eaux et de l'air, Avenue Félix Cornu 11, 1802 Corseaux.

MITTEILUNGEN VERSCHIEDENER ART

Gewässerschutz, Umweltschutz

Internationale Arbeitsgemeinschaft der Wasserwerke im Rheineinzugsgebiet (IAWR)

Die sechste Arbeitstagung der IAWR vom 6. bis 8. Juni 1977 in Wiesbaden stand unter dem Thema «Sauberer Rhein — technisches Problem, politische Aufgabe». Die an dieser Tagung gehaltenen interessanten Vorträge prominenter Sachverständiger bestätigen, dass das Ziel — ein sauberer Rhein — erreichbar ist. Die von den Wasserwerken ermittelten Analysedaten der Rheinwasserbeschaffenheit zeigen bei einigen Parametern, wie z. B. dem Sauerstoffgehalt, eine gewisse Verbesserung. Dies ist u. a. auf getroffene Sanierungsmassnahmen zurückzuführen, für welche die IAWR zu Dank verpflichtet ist. Andererseits bereitet die Belastung des Rheins mit z. B. biologisch schwer abbaubaren Stoffen immer noch grosse Sorgen.

Die zu verzeichnende leichte Verbesserung des Sauerstoffgehaltes bedeutet eine Ermutigung für alle, die sich mit dem Rheinproblem befassen. Sie sollte aber gleichfalls ein Anreiz dafür sein, die Sanierung des Rheins mit Energie voranzutreiben. Die IAWR plädiert dafür, dass die von ihr vorgeschlagenen Nor-

men, die im Memorandum «Rheinwasserverschmutzung und Trinkwassergewinnung» veröffentlicht worden sind, als Sanierungsziele eingehalten werden.

Die Gesetze sämtlicher Rheinanliegerstaaten reichen im allgemeinen aus, die Rheinsanierung durchzuführen. Es kommt deshalb in erster Linie auf den Vollzug der Gesetze an. Es ist vor allem eine politische Aufgabe, den Vollzug der Gesetze zu beschleunigen und die Sanierungspläne, basierend auf Qualitätszielen, mit verbindlichen Fristen durchzuführen.

Die damit verbundenen Kosten sind erschwinglich. Der Rat von Sachverständigen für Umweltfragen hat in seinem Gutachten für die deutsche Bundesregierung errechnet, dass die Kosten der Rheinsanierung nur 0,3 bis 0,35 Prozent der Haushalte von Bund und Ländern sowie etwa 0,25 Prozent des Umsatzes der am Rhein angesiedelten Industrie betragen würden.

Hiermit könnte die Trinkwasserversorgung im Rheineinzugsgebiet für fast 20 Millionen von Menschen, für welche 82 innerhalb der IAWR zusammenarbeitende Wasserwerke verantwortlich sind, in qualitativer Hinsicht sichergestellt werden. Ausserdem wäre damit auch anderen Zweckbestimmungen des Rheins, wie z. B. Erholung, Fischerei, Bewässerung von Landwirtschaft und Gartenbau, gedient.